

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes du secteur  
de SAINT-LOUBES**

**Séance ordinaire du 25 février 2021**

\*\*\*\*\*

L'an 2021, le 25 février à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la Maison pour Tous à Beychac et Cailleau, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

**PRESENTS :**

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Luc DUTRUCH, Philippe GARRIGUE, Olivier LAFEUILLADE, Cédrick CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Sylvie FONTENEAU, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Sybil PHILIPPE, Julie MOYA.

**EXCUSEE :**

Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE  
Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE

**ABSENT :**

**Secrétaire de séance :** Madame Laetitia DA COSTA

**Date de convocation :** 27/01/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

**D. 2021-02- 07 : Assainissement collectif - demandes de subvention DETR 2021 et Conseil Départemental - mise en conformité des stations d'épuration de Montussan et Beychac et Cailleau**

Compte tenu de l'augmentation de la charge future sur la station d'épuration de Montussan (1 500 équivalent habitant) et afin de préserver le milieu naturel, la Communauté de Communes du secteur de Saint-Loubès souhaite transférer une partie des eaux usées brutes de la station d'épuration de Montussan (3 500 équivalents habitants) vers la station de Beychac et Cailleau (9 500 équivalents habitants) par la mise en place d'un poste de refoulement de 225 m<sup>3</sup>/j (1500 EH) et la création d'une canalisation de transfert d'environ 4 km.

Ce projet s'accompagne d'un renforcement de la station d'épuration de Beychac et Cailleau avec une adaptation de l'hydraulique et du traitement biologique permettant la protection du milieu naturel.

A ce titre, une subvention de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2021 et une subvention auprès du Conseil départemental peuvent être obtenues.

Le montant maximal de la subvention DETR se porte à 100 000 euros.

Considérant le plan de financement ci-dessous :

NATURE DES DEPENSES directement liées au projet		Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant
<b>Acquisitions foncières éligibles (selon opération) :</b>			<b>Aides publiques</b>	
			Agence de l'eau Adour Garonne	1 003 320.00 €
-			Etat (à détailler ci-dessous)	
<b>Acquisitions immobilières éligibles (selon opération) :</b>			- DETR	100 000.00€
			- réserve parlementaire	
-			Conseil régional	
<b>Travaux</b>			Conseil départemental	502 905.00€
Création bassin tampon STEP Montussan	214 600 €		Commune ou groupement de communes :	
Création poste de pompage sur STEP actuelle Montussan	92 800 €		Etablissements publics :	
Réseaux de transfert (4 200 ml) en refoulement avec 2 passages en forage dirigé (cours d'eau et échangeur)	1 388 750 €		<b>Autres y compris aides privées:</b>	
Adaptations station d'épuration Beychac :				
1/ Gestion hydraulique effluents urbains (nouveau poste + création bassin tampon à hauteur de 5 000 EH environ)	406 000 €		<b>Sous-total :</b>	1 606 225.00€
2/ Adaptation en traitement biologique conventionnel (augmentation bassin aération 1500 m3 + clarificateur 18m +traitement tertiaire par clarifloculation )	980 000 €		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	
<b>Matériels - Equipements (selon opération)</b>			- fonds propres	1 581 175.00€
-			- emprunts	
<b>Autres dépenses (selon opération) :</b>			- crédit-bail	
FRAIS CONNEXES (maitrise d'œuvre, études complémentaires, missions connexes, etc) 7 %			- autres :	
ALEAS 5 %	105 250.00 €		-	
-			<b>Sous-total :</b>	1 581 175.00€
<b>TOTAL</b>	<b>3 187 400.00€</b>		<b>TOTAL</b>	<b>3 187 400.00€</b>



Il est proposé aux membres du conseil communautaire de

- Demander une subvention au titre de la DETR 2021, d'un montant de 100 000 euros pour la mise en conformité des stations d'épuration de Montussan et Beychac et Cailleau
- Demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde, d'un montant de 100 000 euros pour la mise en conformité des stations d'épuration de Montussan et Beychac et Cailleau
- Approuver le plan de financement ci-dessus
- Mandater Monsieur le Président pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Le conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Demander une subvention au titre de la DETR 2021, d'un montant de 100 000 euros pour la mise en conformité des stations d'épuration de Montussan et Beychac et Cailleau
- Demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde, d'un montant de 100 000 euros pour la mise en conformité des stations d'épuration de Montussan et Beychac et Cailleau
- Approuver le plan de financement ci-dessus
- Mandater Monsieur le Président pour signer tous les documents afférents à ces demandes de subvention.

Fait à Saint-Loubès, le 26 février 2021

**Le Président,**



**Frédéric DUPIC**

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)